

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE MAYOTTE

CONSEIL GENERAL

Cabinet Président



Communiqué de presse

Suite au préavis de grève déposé le 16 avril dernier par l'intersyndicale CGT-Ma et UIR-CDTF, concernant l'activité de manutention au port de Longoni, des réunions de négociations ont été entamées avec les parties impliquées.

A l'issue des discussions, le Président du Conseil Départemental, investi du pouvoir d'autorité portuaire, a décidé de confier à la SMART, l'activité relative à la manutention portuaire de Longoni, telle qu'elle s'exerce actuellement, avec une clause de revoyure dans 2 ans.

Les grues seront utilisées par les agents de la SMART conformément à la législation en vigueur.

Les représentants des sociétés Mayotte Chanel Gateway et SMART, respectivement délégataire et manutentionnaire du port de Longoni doivent se réunir dans les prochains jours pour discuter des modalités d'exécution de cette décision, qu'il leur appartiendra de soumettre au Conseil Départemental dans le cadre du nouveau règlement d'exploitation du port de Longoni.

Mamoudzou, le 23 avril 2015

P/O
Le Président du Conseil Départemental
Soibahadine IBRAHIM RAMADANI
Fahma SOUFRÉ